

Les châssis de fenêtres du XVe au début du XVIIIe siècle

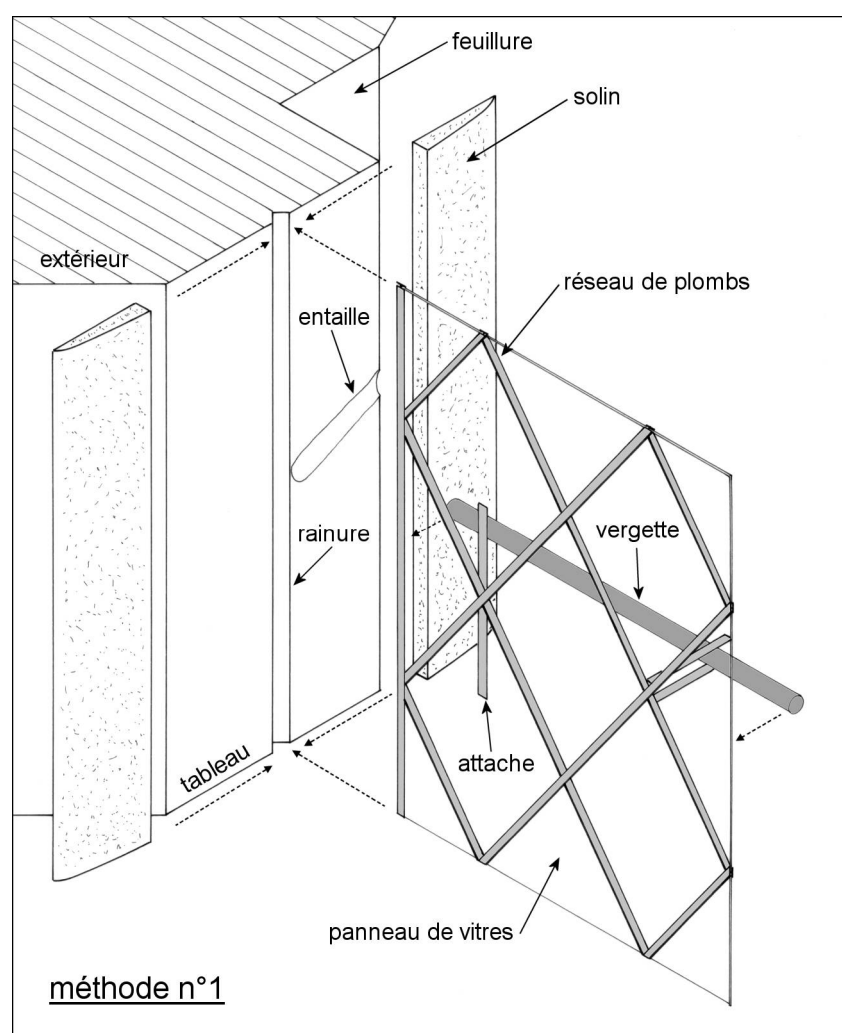
La France occidentale

Le thème

Avant de développer le thème, il n'est sans doute pas inutile de définir précisément ce que sont les panneaux de vitres dormants. Il s'agit de panneaux constitués de pièces de verre régulières et maintenues par des baguettes de plomb suivant une composition préétablie. Scellés dans les embrasures extérieures des fenêtres ou fixés sur des bâtis dormants, leur rigidité est assurée par des profilés métalliques (vergettes, barreaux, grilles...) sur lesquels ils sont maintenus par des attaches en plomb. Proches des vitraux, ils s'en différencient par la forme répétitive de leurs éléments et l'absence de décor peint. Inamovibles, ils ne permettent aucune aération, mais garantissent en contrepartie une remarquable étanchéité. S'ils sont abondamment reproduits sur les miniatures des manuscrits enluminés du XVe siècle où on les voit généralement limités aux seuls compartiments supérieurs des croisées¹, aucune étude, à notre connaissance, ne s'était attachée à montrer leur réalité, comme leur évolution. Nous exposerons donc en premier lieu les méthodes utilisées pour les concevoir, établies d'après les traces observées sur quelques fenêtres heureusement préservées, puis tenterons d'en retracer l'évolution région par région pour mesurer la persistante et l'étendue des procédés.

Les méthodes

Quatre méthodes peuvent aujourd'hui être recensées : les trois premières concernent les fenêtres proprement dites, où les panneaux de vitres y sont scellés, tandis que la dernière correspond à une évolution des précédentes pour s'affranchir des réseaux de pierre. Les panneaux sont alors fixés sur le bâti dormant du châssis de fenêtre.



Méthode n°1

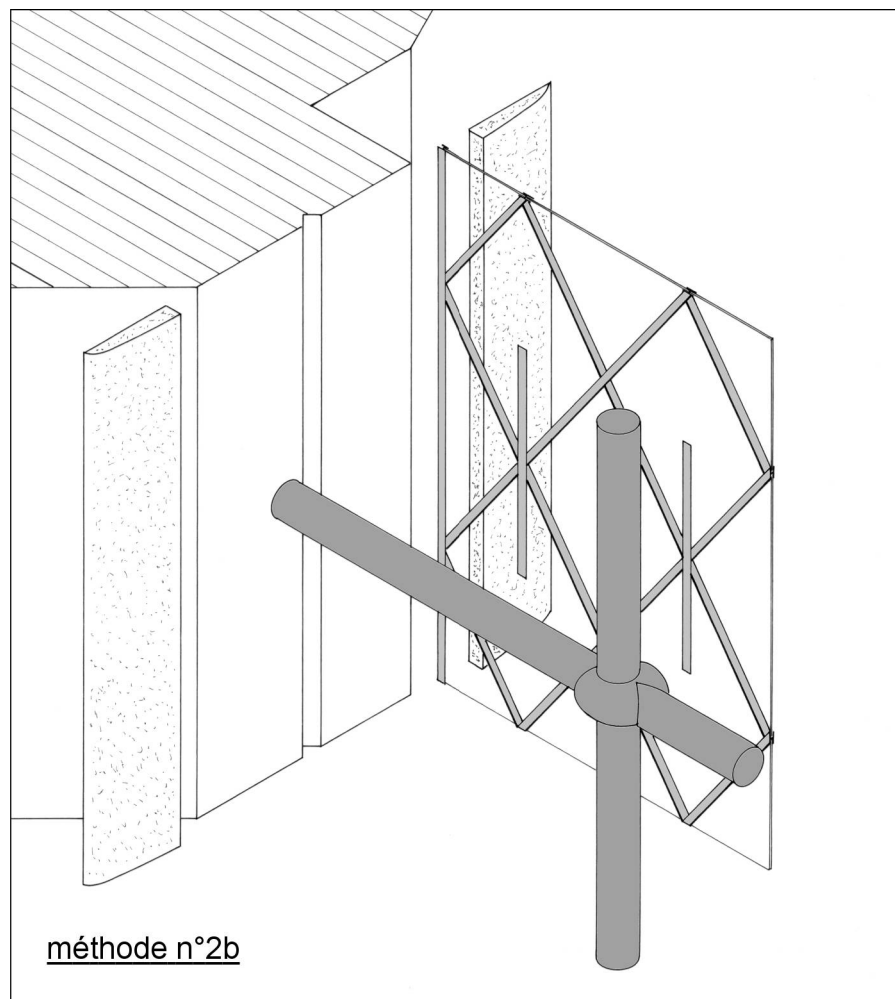
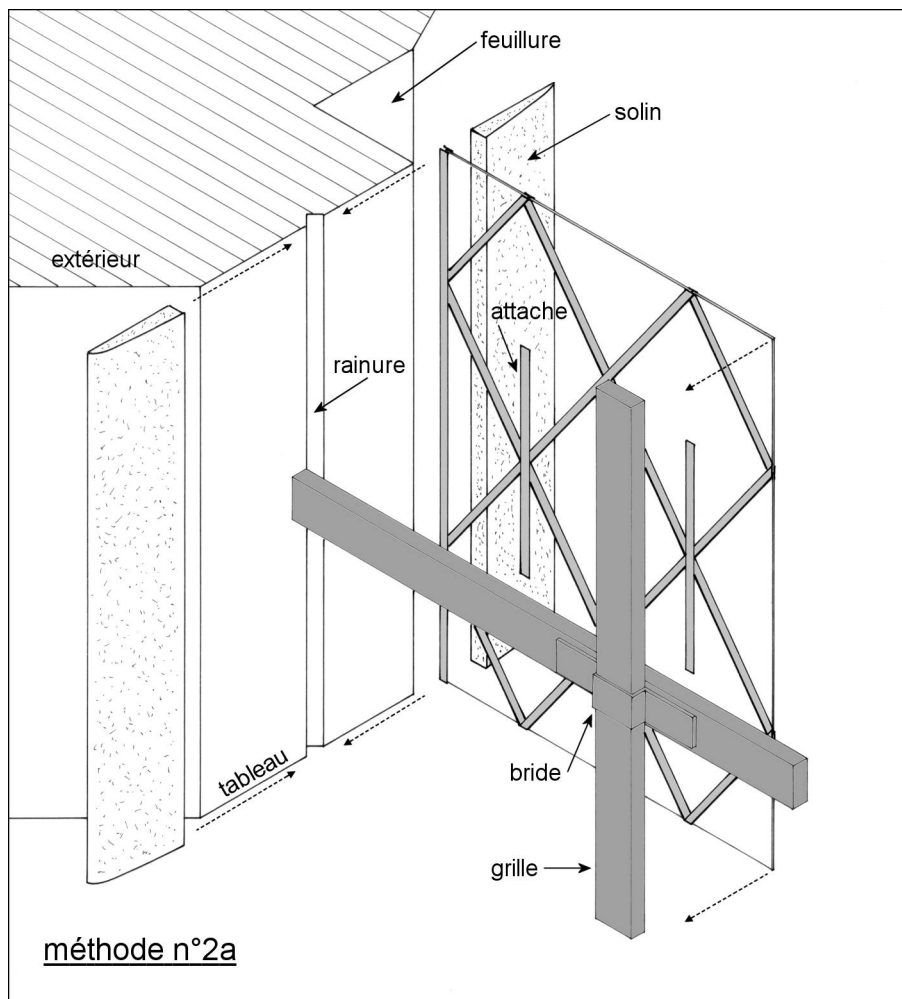
La première méthode consiste à sceller les rives du panneau de vitres dans l'embrasure extérieure de la fenêtre et à assurer sa rigidité par des vergettes (fig. 1.1. et 1.2.). Ces dernières peuvent être placées horizontalement ou verticalement suivant le dessin géométrique du panneau et les proportions du compartiment qui l'accueille. Elles sont logiquement placées à l'intérieur et sont bloquées par des entailles réalisées dans les tableaux. Ainsi, l'une des extrémités de la vergette est introduite dans un simple trou, tandis que l'autre glisse dans une large entaille oblique permettant de la régler. Les vergettes sont ensuite fixées au panneau par des attaches en plomb. Pour terminer, la vitrerie est scellée aux deux faces par des solins de mortier de chaux. Bien qu'aucune vitrerie complète n'ait pu être retrouvée, les rainures, les entailles de vergettes et les traces de solins permettent généralement de détecter le dispositif. Les rainures sont profondes et affectent la périphérie de chaque compartiment sur les baies les plus anciennes. Sur les plus récentes, elles sont parfois réduites à un simple trait et ne s'étendent que sur un tableau, voire deux, mais sont le plus souvent supprimées. Ainsi, sur un ensemble de croisées, n'est-il pas rare de ne détecter que une ou deux rainures. Dans ce dernier cas, on peut s'interroger sur leur fonction réelle et penser qu'elles étaient sans doute là pour adapter un compartiment à un panneau aux dimensions trop importantes. D'une façon générale, les entailles de vergettes sont de deux types : simple trou d'un côté et entaille biaisée de l'autre. Cette règle souffre toutefois quelques exceptions. On observe ainsi parfois deux entailles obliques par vergettes ou plus simplement deux trous. Si le premier cas permet une détection rapide du dispositif, il en est autrement du second. Une recherche méticuleuse peut être nécessaire pour déceler ces minuscules indices². Quelques siècles d'érosion peuvent donc avoir effacé tout signe de vergettes entailées. Il est extrêmement rare de retrouver des

traces de solins de mortier. Le linteau, moins exposé aux intempéries, est souvent le seul endroit en conservant. Dès lors que la présence, ou tout au moins la détection, de chacun de ces trois indices demeure aléatoire, il est impossible d'affirmer qu'une croisée dépourvue de stigmates l'était également d'une vitrerie scellée. Nous verrons plus loin que cette première méthode est essentiellement utilisée en Bretagne mais qu'elle prend une forme proche, en Normandie, où les vergettes y sont horizontales, parfois verticales, et d'une section les apparentant à des barreaux de défense. Le triptyque de *La Descendance apostolique de Sainte Anne*³, peint au début du XVIe siècle par Quentin Metsys, montre une conception similaire où les panneaux de vitres du haut de la croisée sont attachés par des liens sur de gros barreaux plats verticaux. Le rôle de ces derniers est seulement de maintenir la vitrerie et non de participer également à la défense de la fenêtre puisqu'ils sont absents de ses compartiments du bas. Pour en terminer avec cette première méthode, il est important de souligner que les grilles qui protégeaient, au moins jusqu'à la fin du XVIe siècle, les fenêtres les plus exposées étaient posées en applique, à l'extérieur, et couvraient entièrement les compartiments des croisées (fig. 1.1). Bien que ces grilles soient indépendantes du système de fixation des panneaux de vitres, il est important d'identifier la manière dont elles sont conçues, leur rôle étant primordial dans la méthode suivante.

¹ Pour plus d'informations sur la répartition des panneaux de vitres scellés dans les croisées, voir notre typologie des châssis de fenêtres.

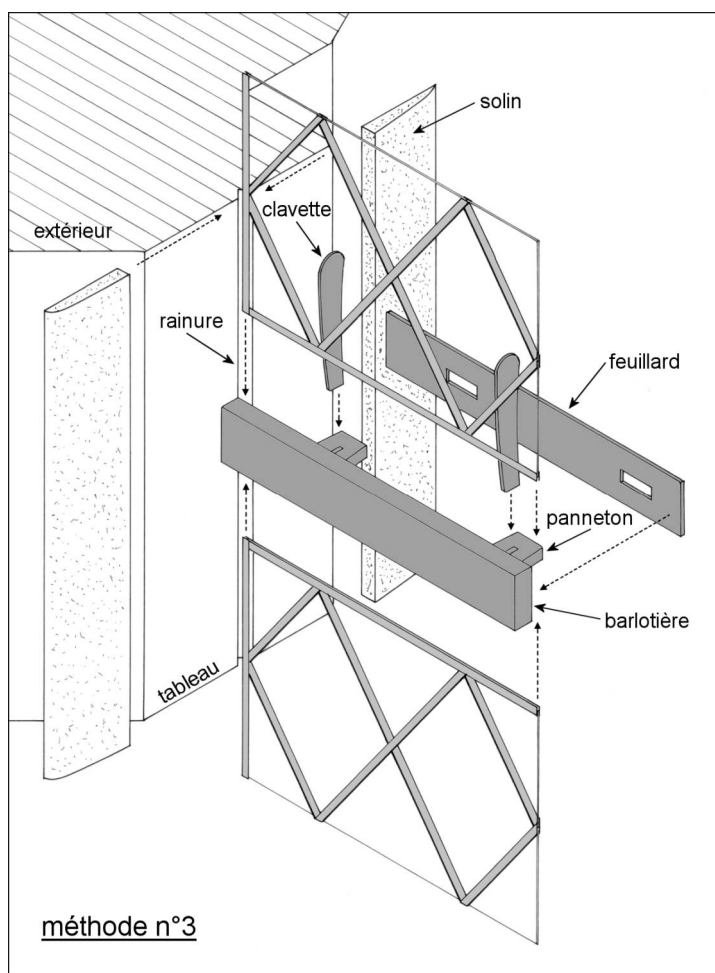
² Il en est ainsi au manoir de Kermathaman à Pédernec (aile ouest) et de celui que nous avons étudié aux environs de Saint-Renan (étude n°29002), tous deux de la deuxième moitié du XVIe siècle, où seules d'infimes cavités sur les croisillons permettent de trahir l'ancienne présence de panneaux de vitres scellés.

³ Quentin Metsys, *la Descendance apostolique de Sainte Anne*, la Mort de Sainte Anne (volet droit), Musée d'Art ancien, Bruxelles.



Méthode n°2

La deuxième méthode consiste également à sceller les rives du panneau de vitres dans l'embrasure extérieure de la fenêtre mais la rigidité de la vitrerie est alors assurée par une grille composée de barreaux verticaux et horizontaux formant vergettes (fig. 4.3., 5.1. et 5.3.). Le panneau est donc fixé à ces barreaux par des attaches en plomb puis scellé aux deux faces par des solins de mortier. A l'instar de la première méthode, des rainures plus ou moins profondes et étendues peuvent affecter le pourtour du compartiment. Seules les grilles à barreaux plats semblent avoir été utilisées à l'origine. Bien adaptées à la pose des panneaux de vitres le long de la face interne de leurs barreaux horizontaux, il semble toutefois qu'elles aient été supplantées par leur homologue à barreaux ronds. Dans les deux cas, les profilés sont assemblés à trou renflé, voire par des brides pour les premiers. Dès lors que les rainures ne sont pas systématiques et que les solins sont rarement conservés, cette deuxième méthode peut être difficile à détecter. Une étude de la conception et de l'emplacement des grilles de défense permet parfois de montrer son emploi. La configuration la plus ancienne place des grilles identiques et scellées dans chaque embrasure extérieure des compartiments (quatre compartiments = quatre grilles). L'étape suivante de son évolution est heureusement plus explicite. Elle consiste à supprimer les grilles encastrées des compartiments inférieurs au profit d'une grille unique et très saillante les couvrant et permettant d'augmenter le champ visuel (fig. 4.3. et 5.1. où les traces de fixation d'une grille de ce type sont encore visibles). Il s'agit là d'une conception rationnelle bien adaptée à la vitrerie dormante limitée aux compartiments du haut. En l'absence de trace formelle, on peut donc penser que ces fenêtres étaient munies de panneaux de vitres scellés.

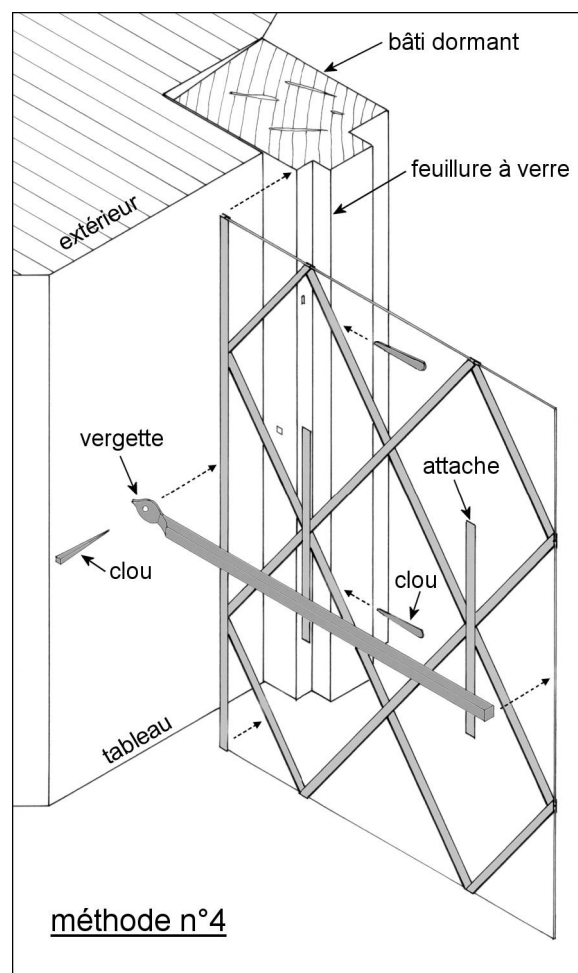


Méthode n°3

Elle met en œuvre une barlotière scellée sur laquelle sont fixés des pannetons permettant de poser le panneau (fig. 4.2.). Celui-ci est ensuite serré par un feullard et des clavettes introduites dans les pannetons préalablement percés. Entre chaque barlotière, des vergettes rigidifient les panneaux. Des solins périphériques garantissent l'étanchéité du système. De par sa conception, le procédé est bien évidemment réservé aux verrières hautes qui doivent être divisées en panneaux. Il s'observe donc plus particulièrement aujourd'hui sur les édifices religieux.

Méthode n°4

La quatrième méthode est plus simple. Il s'agit d'une évolution des deux premières due à la suppression des meneaux et des croisillons en pierre. Pour maintenir le même principe, la vitrerie est alors fixée à l'extérieur du bâti dormant par l'intermédiaire de



Méthode n°4

vergettes et de petits clous plats (fig. 3.1. et 3.4.). Il est nécessaire de pratiquer sur le bâti en bois une feuillure périphérique pour encastrer le panneau. Cette conception est difficile à mettre en évidence puisqu'elle nécessite la conservation du châssis de fenêtre, laquelle demeure rare pour les trois siècles étudiés.

L'évolution

La Bretagne

Au début du XV^e siècle, la technique utilisée pour vitrer les fenêtres bretonnes est déjà bien établie. Les croisées en pierre sont utilisées depuis plusieurs décennies et adoptent la pratique éprouvée des vitreries scellées. Ces vitreries sont maintenues par des vergettes suivant la première méthode recensée. Ainsi, au manoir de Kérandraou à Troguéry, édifié durant le premier quart du XV^e siècle, les compartiments supérieurs des croisées, couronnés d'arcs trilobés qui ne sont pas sans rappeler les réseaux de l'architecture religieuse, montrent-ils de profondes rainures. Quelques vestiges semblent indiquer qu'un barreau plat axial maintenait chacun des panneaux. On observe des remplages identiques aux manoirs contemporains de la Ville Méreuc à Quessoy et du Launay à Ploubezre. Les rainures et les entailles de vergettes sont également bien visibles au manoir de Woallas à Plouézoc'h, comme quelques décennies plus tard, à celui de Kermainguy à Grand-Champ (fig. 2.1.). Aux environs du milieu du XV^e siècle, on peut aussi remarquer des traces de vitreries scellées sur le manoir de Kerméno à Grand-Champ et sur un logis-porte, proche de Locminé, dont nous avons relevé les demi-croisées avant sa destruction (fig. 1.1., 1.3. et étude n°56005). Sa remarquable authenticité lui avait permis de conserver quelques fragments des solins qui maintenaient ses panneaux de vitres. Durant la deuxième moitié du siècle, les nombreux manoirs édifiés permettent d'en recenser davantage d'exemples. Des panneaux de vitres dormants sont ainsi employés aux manoirs de Kerlan à Sibiril, Port-Cadic à Rédené, Mézédern à Plougouven, Coadelen à Prat, Kerduel à Lignol, Menguionnet à Gourin, et Bot-er-Barz à Cléguérec (fig. 1.2.).

Au début du XVI^e siècle, d'étonnants et rares essais sont réalisés en Bretagne pour supprimer les meneaux et les croisillons des baies médiévales. Il en est ainsi à la Touche Brondineuf à Plouguenast, à la Rivaudière à Chevaigné comme à Bois-Orcan à Noyal-sur-Vilaine où de grandes fenêtres sont réalisées sans aucun remplage. Pour autant, ces tentatives ne remettent pas totalement en cause la vitrerie scellée puisqu'elle l'adapte au bâti dormant alors nécessaire⁴. A la genèse d'une disposition qui sera employée en Bretagne durant un siècle et demi, l'exceptionnel châssis de fenêtre conservé au manoir de Bois-Orcan⁵ est le premier exemple connu de cette transition précoce. La fenêtre n'ayant pas de remplage, les compartiments sont reportés sur le bâti dormant. La quatrième méthode est ainsi adoptée. La rareté des châssis de cette époque ne permet pas d'en citer d'autres exemples, aussi anciens et novateurs. Il faut attendre la deuxième moitié du XVI^e siècle et l'adoption plus sensible des fenêtres sans remplage pour le faire. La vitrerie scellée n'est pas l'apanage de l'architecture manoriale, même si la plupart des exemples en proviennent. Deux maisons urbaines en pierre, datables de la première moitié du XVI^e siècle et bordant la place au Beurre à Quimper, montrent les stigmates caractéristiques de son emploi. De la même époque, on peut également citer les manoirs de Kerdu à Ploumilliau, de Kermathaman (aile nord) à Pédernec, du Val aux Houx à Guégon et de Mézarnou à Plouneventer. Ce dernier présente une particularité qu'il est intéressant de souligner. Les vitreries recensées jusqu'ici sont toutes strictement limitées aux compartiments supérieurs des fenêtres et Mézarnou n'y déroge pas hormis deux demi-croisées qui se font face. Des traces d'entailles de vergettes attestent des vitreries sur l'ensemble des compartiments de ces deux fenêtres. Obturées définitivement, elles ne permettaient aucune ventilation. Vraisemblablement destinées à un usage particulier, c'est l'unique exemple retrouvé en Bretagne de cette conception qui s'observe parfois sur les manuscrits enluminés.

Durant la seconde moitié du XVI^e siècle, les vitreries dormantes perdurent aux manoirs de la Ville Daniel à Plaine-Haute, de Kermathaman (aile ouest) à Pédernec et sur un manoir que nous avons étudié aux environs de Saint-Renan (fig. 2.2., 2.4. et étude n°29002), daté de 1599. La suppression des remplages se poursuit, même si le mouvement demeure modeste. La quatrième méthode peut ainsi être observée sur les exceptionnelles croisées de bois d'un manoir de la région de Ploërmel (étude n°56004). On la retrouve également aux environs de Guéméné-sur-Scorff (fig. 3.1., 3.4. et étude n°56002).

Alors que la Renaissance s'épanouit en Bretagne, le château de Kerjean à Saint-Vougay, monument emblématique de la période, reconduit la vitrerie scellée. On voit aisément à travers les illustrations que la Bretagne a longtemps privilégié les simples volets de bois pour clore les fenêtres. Ainsi, à la fin du XVI^e siècle ou au début du suivant, l'imposant château de Kergournadec'h à Cléder, utilise-t-il cette technique ancestrale (fig. 3.3.). Sur place, on y observe aisément les rainures et les entailles dans les tableaux, limitées aux compartiments supérieurs. Sur une gravure de I. Picart⁶, publiée en 1632, la disposition de compartiments superposés, dont seuls ceux du haut sont vitrés alors que ceux du bas sont simplement clos par des volets pleins, y est explicite. Cette conception héritée du Moyen Age peut paraître bien archaïque aujourd'hui. Il est probable que pour ses contemporains, habitués à des conditions de vie assurément rudes, la question ne se posait pas en ces termes et que l'éclairage laissait une large place à l'ouverture des volets. La méthode permet en outre de simplifier considérablement la fabrication des châssis de fenêtres. Dès lors que les panneaux de vitres sont scellés, quatre volets suffisent à clore une fenêtre. Qu'ils soient fichés directement dans les ébrasements en pierre ou ferrés sur un bâti dormant, la conception de l'ensemble demeure élémentaire et exécutable sans difficulté. Plus tardif mais tout aussi majestueux, le château de Kergroadez à Brélès montre également des traces de vitreries scellées (fig. 3.2.). Malgré tout, durant les premières décennies du XVII^e siècle, les meneaux et croisillons en pierre sont progressivement abandonnés. Il faut donc rechercher les rares châssis conservés pour mesurer la persistance du procédé au travers de la quatrième méthode. On l'observe ainsi sur une maison du début du siècle, située 3 rue Glatinière à Josselin (fig. 2.3.), et sur un vestige d'une croisée plus tardive d'un manoir de la région de Rennes (fig. 3.5. et étude n°35003). Au milieu du XVII^e siècle, l'adoption progressive des vitrages à petits bois et carreaux de verre marquent la fin de cette technique. Cependant, les panneaux de vitres étant encore utilisés jusqu'au début du XVIII^e siècle, il est probable que l'architecture rurale, où l'assimilation des nouveautés est souvent plus longue, en ait conservé la tradition⁷.

Avant de quitter la Bretagne, on peut s'interroger sur l'étendue et l'importance du procédé. Hormis quelques vestiges de croisées d'édifices rennais de la première moitié du XVII^e siècle⁸ sur lesquels on peut observer des vantaux vitrés et une facture qui rappelle les châssis du Maine ou de l'Anjou, les exemples de croisées fabriquées avant le milieu du XVII^e siècle montrent tous des vitreries dormantes, voire une absence de celles-ci⁹. L'analyse des tableaux des fenêtres en pierre, bien peu exhaustive malheureusement, semble montrer moins de traces dans la frange orientale en contact avec les autres régions. Il faut toutefois être prudent puisque l'absence de ces traces ne peut prouver l'inemploi de vitrerie dormante. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir dans le détail l'évolution du procédé dans l'ensemble de la Bretagne, on peut raisonnablement penser qu'il a été prépondérant jusqu'au début du XVII^e siècle sur les trois quarts occidentaux. De plus, il est important de souligner que seules deux méthodes étaient employées : la première employant des vergettes maintenues par des encoches réalisées dans les tableaux de la fenêtre en pierre et la seconde fixant ces tringles métalliques sur le dormant lorsque le remplage en pierre était absent. Nous verrons qu'en Normandie occidentale les systèmes étaient plus variés.

⁴ Il est indispensable toutefois de relativiser cette nécessité. Le manoir de Bois-Orcan présente deux types de fenêtres sans remplage. L'un de ces types, qui correspond aux fenêtres les plus grandes, conservait avant sa restauration des gonds scellés dans ses ébrasements. Malgré leurs dimensions importantes, ces fenêtres perpétuaient donc le système traditionnel des gonds et des pentures. En l'absence de compartiments définis par un remplage ou un bâti dormant, on peut s'interroger sur leur aspect primitif et notamment sur le système qui permettait de maintenir les vantaux fermés.

⁵ La croisée a fait l'objet d'un relevé (non publié) par le Centre de recherches sur les monuments historiques. On peut toutefois découvrir les photographies de ce châssis sur la base « Mémoire » à l'adresse internet suivante : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/pres.htm>.

⁶ Images du patrimoine, *Châteaux du Haut-Léhon*, Ministère de la culture et de la communication, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Editions URSA, 1987.

⁷ C'était probablement la conception initiale d'une croisée mutilée que nous avons relevée au manoir de la Ville Emerot, près de Ploërmel (étude n°56008).

⁸ Hôtel du Molant, 34 place des Lices – Hôtel, 17 rue Saint-Louis – Ancien Hôtel Champion de Cicé, 13 rue des Dames.

⁹ Sur le sujet, voir les études n°35001 et n°35002.

La Normandie occidentale

Le premier exemple recensé pour cette région est situé près de Caen, à la Baronnie de Douvres-la-Délivrande (fig. 4.1.). Cet édifice dont la compréhension est complexe, tant ses remaniements sont nombreux, présente plusieurs grandes croisées qui pourraient dater du XIV^e siècle à en juger par leur meneau à profil torique formant colonnette. Les profondes rainures qui affectent leurs compartiments supérieurs montrent sans ambiguïté l'ancien emploi d'une vitrerie scellée. Les interrogations portent plutôt sur la méthode utilisée pour la maintenir puisque aucune trace de ses ferrures, hormis leurs emplacements, ne nous est parvenue. Chaque compartiment mesurant environ 0,50 m * 1,75 m et comportant une barre verticale et trois barres horizontales, on imagine mal une trame aussi peu serrée maintenir des panneaux de vitres d'un seul tenant suivant la méthode n°2. On peut donc soupçonner que certains de ces fers formaient barlotières pour recouper les panneaux de vitres en plusieurs modules et en assurer un meilleur maintien. Quoi qu'il en soit, l'espacement des barreaux montre que ces structures ne participaient pas à la protection du lieu. Les compartiments inférieurs, difficiles à analyser, ne semblent pas non plus avoir reçu de grilles de défense. La restauration envisagée de cet édifice permettra sans doute d'avoir une vision plus précise de leur conception initiale. Plus explicites, les fenêtres du premier niveau de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Bayeux (fig. 4.2.), édifiée durant la première moitié du XV^e siècle, montrent effectivement l'emploi de barlotières pour maintenir des vitreries qui s'étendaient, à l'instar du manoir de Mézarnou en Bretagne, sur l'ensemble des compartiments¹⁰. La ventilation était donc impossible. Plus classiques, les fenêtres du second niveau (demi-croisées) comportaient une vitrerie scellée dans les seuls compartiments du haut¹¹. Ceux du bas uniquement conservent des gonds qui attestent la présence ancienne de volets. On notera en outre la hauteur hors du commun des compartiments vitrés du haut qui permettaient un éclairage abondant de la bibliothèque quelles que soient les conditions climatiques. A la Baronnie de Bretteville-sur-Odon, des croisées du milieu du XV^e siècle montrent également en partie haute les stigmates (rainures) de l'emploi de panneaux de vitres scellés. Un peu plus tardives, les fenêtres les plus anciennes du manoir d'Argouges à Vaux-sur-Aure méritent que l'on s'attarde quelque peu à leurs caractéristiques (fig. 4.3.). Le compartiment du haut de la demi-croisée représentée est muni d'une grille encastrée au revers de laquelle était fixé un panneau de vitres selon la méthode n°2. Les rainures sont bien marquées. Par contre, le compartiment du bas, qui n'était pas prévu pour recevoir une vitrerie scellée, présente une grille en applique et fortement saillante. Ce système parfaitement adapté à la vitrerie dormante des seuls compartiments du haut permettait à l'occupant une observation plus aisée. Bien qu'il nous soit impossible de mener une étude exhaustive des édifices bas-normands, ce simple constat permet de supposer l'existence d'une vitrerie scellée dans les baies adoptant ce système de grille double.

Hormis une région qui couvre sensiblement la partie la plus au nord du département actuel de la Manche où nous retrouverons largement ce procédé, la Normandie occidentale semble abandonner les vitreries scellées à partir de la fin du XV^e siècle. De fait les grilles encastrées dans les embrasures extérieures des baies se font plus rares et cèdent la place à des grilles plates et saillantes couvrant l'ensemble des compartiments. Datable de la première moitié du XVI^e siècle, le manoir de Saint-Laurent-de-Condol (Calvados) adopte sur sa croisée principale une grille saillante qui la couvre entièrement. Un vantail vitré, heureusement conservé dans un des compartiments du haut, montre en outre que la vitrerie était mobile¹². Il serait tentant de mettre en parallèle dans cette région l'adoption des grilles plates en applique couvrant les quatre compartiments des croisées et celle des vantaux vitrés se substituant aux vitreries scellées. Toutefois, les trop rares vestiges du début du XVI^e siècle ne permettent pas aujourd'hui d'aller plus loin que cette simple hypothèse.

Il faut donc se tourner vers la région la plus occidentale et notamment le Cotentin pour analyser véritablement la persistance du procédé. Ainsi, sur la croisée du deuxième quart du XVI^e siècle que nous avons relevée aux environs de Carentan (fig. 5.1, 5.3. et étude n°50003), l'usage des panneaux de vitres est attesté par des rainures dans la pierre, des solins et une attache en plomb conservée sur une des grilles du haut encastrées. Bien évidemment, on retrouve sur cette fenêtre les traces de grilles saillantes pour couvrir les seuls compartiments du bas. Une des croisées les plus anciennes du manoir de Saint-Jacques-de-Néhou (fig. 4.3.) montre également des rainures dans ses compartiments supérieurs et une forte grille en partie basse. Bien que nous n'ayons pas pu les analyser, ce même système de grilles employé durant la première moitié du XVI^e siècle aux manoirs de la Crasvillerie à Réville, de Bricquebosq à Vesly, de Bazanville à Saint-Louet-sur-Vire, au château de Montfort à Rémilly et au prieuré de l'Oiselière à Saint-Planchers nous incite à voir dans leurs fenêtres des vitreries scellées suivant la méthode n°2.

Durant la deuxième moitié du XVI^e siècle, on retrouve cette conception de grilles bien adaptée aux panneaux de vitres dormants aux manoirs de la Guignarderie à Courcy, de la Cour à Gonfreville, de la Vantinière à Marchésieux et de Taute à Saint-Sauveur-Lendelin. A la même époque, on peut également observer l'emploi de la méthode n°1 sur un château de la région de Barfleur (fig. 5.2.) et au manoir de la Motte à Saint-Martin-de-Blagny dans le Bessin (fig. 6.1.), aux frontières du Cotentin. A la fin du XVI^e siècle, les fenêtres à traverse quadrangulaire du manoir de Saint-Jacques-de-Néhou montrent clairement l'emploi de panneaux de vitres par les rainures à l'arrière des grilles et les solins de mortier préservés (fig. 5.3.). En cette fin de siècle, les lourdes grilles en fer forgé tombent en désuétude. Pour sceller les vitreries dans les remplages de pierre, il est donc nécessaire de leur substituer des vergettes et d'adopter systématiquement la méthode n°1. En fait, celle-ci évolue quelque peu et se présente sous la forme de gros barreaux horizontaux ou verticaux qui ne sont plus entaillés durant la mise en place des panneaux de vitres mais installés au moment de l'édification des baies ou ensuite par ripage. Il en est ainsi au manoir de Gotot à Sortosville-Bocage où les vergettes verticales sont conservées.

Bien que les remplages de pierre s'estompent peu à peu pendant la première moitié du XVII^e siècle, le Cotentin les fait perdurer très largement et les demeures les plus prestigieuses construites tardivement durant cette période les adoptent sous la forme de meneau et de croisillon quadrangulaires dans des fenêtres surmontées de frontons triangulaires. Ainsi, au château de Crosville-sur-Douve (fig. 6.2.), des barreaux ronds formant vergettes d'un diamètre de seize millimètres sont-ils largement conservés. Apparemment, seuls ces barreaux témoignent encore de la conception primitive de la vitrerie puisque le procédé ne semble pas avoir employé de rainures. On retrouve quelques traces de barreaux qui attestent cette disposition au château de Sotteville et dans un manoir proche de Bricquebec (fig. 6.3.). Plus largement, les fenêtres à fronton triangulaire et remplage à profil quadrangulaire permettent sans les avoir observées de présumer la même disposition aux châteaux de Chiffrevast à Tamerville, de Mesnilgrand à Yvetot-Bocage, de Boutron à Brillevast et de Saint-Marcouf à Pierreville.

¹⁰ Ces fenêtres du rez-de-chaussée ne possédaient pas de volets intérieurs.

¹¹ Chacun des compartiments des fenêtres du premier étage possédait une grille encastrée au milieu de ses tableaux. Par contre, seuls ceux du haut montrent des traces de rainures pour des vitreries scellées.

¹² Voir cliché 79.14.577.X. du service de l'Inventaire (Ministère de la Culture).

Le Maine et l'Anjou

La présence de panneaux de vitres dormants sur ce territoire est difficile à établir. Bien qu'elle ne puisse pas être attestée totalement, elle est probable à l'auditoire de justice du Grand Poillé à Contest (fig. 7.1.). Datée de la fin du XIV^e siècle, sa croisée principale munie de grilles encastrées dans les compartiments de l'embrasure extérieure ne présente plus aucun vestige de sa menuiserie originelle. Elle montre toutefois des dispositions qui permettent de penser que ses deux compartiments du haut étaient munis de panneaux de vitres scellés. Nous ne développerons pas ici l'ensemble de ses caractéristiques mais son mode de fermeture permet d'affirmer qu'elle était fermée uniquement par des volets ferrés sur des gonds. Ce premier constat nous a amené naturellement à rechercher une vitrerie scellée conforme à l'iconographie du Moyen-Age. Si aucun stigmat (rainures et entailles) n'apparaît sur l'embrasure extérieure, on peut néanmoins déceler quelques traces pelliculaires de mortier de chaux sur la sous face du linteau provenant selon toute vraisemblance d'anciens solins. Une dernière indication vient étayer notre hypothèse. Les grilles inférieures sont constituées de barreaux ayant une section plus forte (30 x 10 mm) que celles qui les surmontent (20 x 8 mm). Ces dernières permettent donc d'optimiser l'éclairage en ne masquant pas exagérément les panneaux de vitres tout en facilitant la fixation selon la méthode n°2A. Il faut nous transporter dans la deuxième moitié du XV^e siècle pour en trouver un second exemple au logis de Clairefontaine, près de Baugé¹³. Le troisième exemple est plus intéressant par l'évolution qu'il montre. On sait que le château de Martigné-Briand (fig. 7.2. et 7.3.), puissante forteresse médiévale, fait l'objet de nombreux travaux au début du XVI^e siècle pour le mettre au goût du jour. De fait, des travées de fenêtres, caractéristiques du gothique flamboyant, viennent s'intégrer dans les maçonneries de ses tours et courtines plus anciennes. Ses croisées à deux niveaux de croisillon montrent sans ambiguïté qu'il était prévu de les munir de vitreries scellées. Toutefois, un des châssis des compartiments supérieurs concernés¹⁴, miraculeusement conservé, montre justement l'inverse. Composé d'un volet et d'un bâti conçu pour recevoir la vitrerie, il abandonne la tradition médiévale des vitreries scellées pour adopter une méthode qui n'était certainement pas nouvelle dans cette région.

Loin d'être exhaustive, notre analyse des fenêtres de ce territoire ne trahit que quelques exemples de vitrerie dormante dont le procédé semble s'éteindre au début du XVI^e siècle. A l'instar de la région précédente, cette période paraît constituer une étape dans leur évolution. Ainsi, le logis adossé vers la fin du XV^e siècle à l'auditoire du Grand Poillé tourne-t-il, lui aussi, le dos à la tradition pour adopter des vantaux vitrés. A cette occasion, les grilles en applique se substituent aux grilles encastrées dans les embrasures extérieures. Il faut en outre souligner pour ces deux régions l'importance des vestiges recensés par le Centre de recherches sur les monuments historiques qui montrent tous l'emploi de vantaux vitrés. Cette relative abondance, liée à la précocité de la mise en œuvre du procédé, indique probablement un faible emploi des vitreries scellées et sans doute leur abandon rapide. A la frontière du Maine et de la Normandie, le Perche dont nous avons analysé quelques manoirs des XV^e et XVI^e siècles n'a montré aucun indice de l'emploi de vitrerie scellée.

Conclusion provisoire

Cette première étude permet de mesurer l'ampleur de l'emploi des vitreries scellées dont les miniatures des manuscrits enluminés du XV^e siècle se sont faits le principal écho jusqu'ici. A l'instar de cette iconographie qui ne dévoile que de rares exemples de vantaux vitrés en partie haute des croisées mais en atteste leur présence dès le début du XV^e siècle¹⁵, ils ne semblent guère employés durant ce siècle en Normandie et notamment dans sa partie la plus occidentale où ils y sont sans doute totalement absents comme en Bretagne. Ce sont justement ces deux entités, malgré des évolutions différentes, qui les font perdurer au XVI^e siècle et au siècle suivant jusqu'à l'abolition des remplages, voire jusqu'à l'adoption des vantaux à carreaux de verre. En Bretagne, l'emploi de ces vitreries scellées subit peu d'évolution. Dès le début, elles sont fixées sur un réseau de vergettes entaillées souvent grossièrement dans les tableaux. Ce n'est que durant la seconde moitié du XVI^e siècle que le développement des fenêtres sans remplage les fait reporter sur le bâti dormant. Durant toute cette période, les fenêtres sont protégées par des grilles posées en applique sur les façades. En Normandie, l'évolution connaît plusieurs étapes. Au XV^e siècle, les vitreries sont fixées sur les grilles qui sont alors scellées dans les tableaux des embrasures extérieures des fenêtres. Vers la fin de ce siècle, le mode de fixation des vitreries n'évolue pas mais les grilles scellées des compartiments inférieurs sont abandonnées au profit de grilles fortement saillantes. Ailleurs, lorsque les vantaux vitrés sont employés, il semble que ce soit les grilles plates posées en applique qui soient adoptées. A la fin du XVI^e siècle, avec l'abandon des grilles de défense, les vitreries scellées perdurent quelque peu. Elles sont alors reportées sur des barreaux ronds formant vergettes et sont utilisées encore pendant au moins un demi siècle dans le Cotentin. En Anjou et dans le Maine, les trois exemples recensés ne permettent pas aujourd'hui de définir des principes de mise en œuvre. L'ensemble des vestiges étudiés semble cependant indiquer un usage limité des vitreries scellées et qui s'éteint rapidement, sans doute dès le début du XVI^e siècle.

¹³ Voir photographies base « Mémoire » : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/pres.htm>

¹⁴ Voir photographies base « Mémoire ».

¹⁵ Christine de Pizan, Œuvres, Christine de Pizan remet son livre à Isabeau de Bavière, Paris, vers 1413, Londres, British Library. Harley 4431. vol. 1, fol. 3.